



BNP PARIBAS

**Dispositions Spéciales de l'Offre Commerciale
Pour les contrats BNP Paribas Multiplacements Privilège et
BNP Paribas Multiciel Privilège 2**

**Offre disponible du 2 septembre 2019 au 31 décembre 2020
inclus**

L'offre peut être close à tout moment

Les versements sur les contrats **BNP Paribas Multiplacements Privilège** ou **BNP Paribas Multiciel Privilège 2** effectués entre le **2 septembre 2019 au 31 décembre 2020** inclus bénéficient de frais d'entrée réduits au taux de 1%.

Ces frais réduits s'appliquent :

- au versement initial
- aux versements complémentaires

Ces frais réduits s'appliquent à ces versements quels que soient les supports choisis.

Ces frais réduits ne s'appliquent pas sur les versements réguliers.

En dehors de la période de l'offre, les frais d'entrée maximum sur versements prévus par la Notice du contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège ou par les Conditions Générales de BNP Paribas Multiciel Privilège 2 s'appliqueront :

- Pour un versement inférieur à 75 000 € : 4 %
- Pour un versement supérieur ou égal à 75 000 € et inférieur à 150 000 € : 3 %
- Pour un versement supérieur ou égal à 150 000 € : 3 %

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Les supports en unités de compte offrent potentiellement de meilleures performances sur le long terme mais présentent un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Leur valeur n'est pas garantie et évolue à la hausse comme à la baisse en fonction des marchés financiers et/ou immobiliers.